



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Avril
2012

Le mot de notre fondateur

« Piété, particulièrement en assistant au Saint Sacrifice de la messe, autant qu'il est possible quotidiennement et, si possible également en faisant la sainte Communion, Communion quotidienne, c'est un idéal. Évidemment, ce n'est pas toujours possible.

Mais ce désir de vous approcher de Dieu par la Sainte messe est peut-être aujourd'hui, plus nécessaire que jamais précisément parce que l'on a détourné l'idéal de la Sainte messe. On a détourné la messe de sa fin, sa fin qui est avant tout propitiatoire; qui est avant tout d'effacer nos péchés. »

Sermon à Exône
du 3 septembre 1988

Notre pain de chaque jour

La quatrième demande du Pater nous fait dire : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » Qu'est-ce que ce pain de chaque jour ? Ce nom de pain, dans la sainte Écriture, signifie beaucoup de choses, mais spécialement les deux suivantes : d'une part tout ce qui sert à notre nourriture, et en général à tous les besoins du corps, et d'autre part toutes les grâces que Dieu nous accorde pour la vie de notre âme et pour notre salut : c'est le pain spirituel.

Le pain spirituel.

Ce Pain spirituel signifie et comprend tout ce dont nous avons besoin en cette vie pour le salut et la sanctification de notre âme. Car de même qu'il y a différentes espèces d'aliments propres à nourrir notre corps, de mê-



me aussi il existe plus d'un genre de nourriture capable d'entretenir la vie de l'esprit et de l'âme.

C'est tout d'abord la Parole de Dieu. « Venez, dit la Sagesse, mangez mon Pain et buvez le Vin que j'ai préparé pour vous. » Prov. 9,5. Et lorsque Dieu enlève aux hommes le bienfait de sa Parole (ce qu'Il fait ordinairement pour les punir de leurs crimes), on dit alors qu'Il les afflige par la famine. « J'enverrai la famine sur la terre ; non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais celle de la parole de Dieu. »



*L'institution de l'Eucharistie
le soir du Jeudi Saint*

Amos 8,11.

Mais c'est principalement dans le Sacrement de l'Eucharistie, où il est substantiellement présent, que notre Seigneur Jésus-Christ est, à proprement parler, notre Pain. Et c'est lorsqu'Il était sur le point de retourner à

son Père qu'Il nous donna ce gage incompréhensible de son amour, dont Il a dit Lui-même : « Celui qui mange ma Chair et qui boit mon Sang, demeure en Moi, et Moi en lui » Jn. 6,57 ; « Venez et mangez, ceci est mon Corps. » Mt. 26,26.

Ce Pain, que nous appelons notre Pain, n'est cependant que le Pain des Fidèles, c'est-à-dire de ceux qui, remplis de Foi et de Charité, effacent les souillures de leurs péchés dans le sacrement de Pénitence, et qui, se gardant bien d'oublier qu'ils sont les enfants de Dieu, honorent et reçoivent ce divin Sacrement avec toute la piété et le respect dont ils sont capables.

Pourquoi Jésus-Christ est-il notre Pain quotidien ?

Premièrement, c'est que chaque jour, dans les sacrés Mystères de l'Eglise, on L'offre à Dieu, et on Le distribue à ceux qui Le demandent avec innocence et piété.

Deuxièmement, c'est que nous devrions chaque jour prendre cette nourriture, ou tout au moins vivre de telle sorte que nous puissions tous les jours nous en nourrir, si cela nous était possible. « Si c'est un Pain quotidien, dit-il, pourquoi ne le mangez-vous qu'une fois l'an ? » dit Saint Ambroise à ceux qui se con-



tentent de la communion pascale.

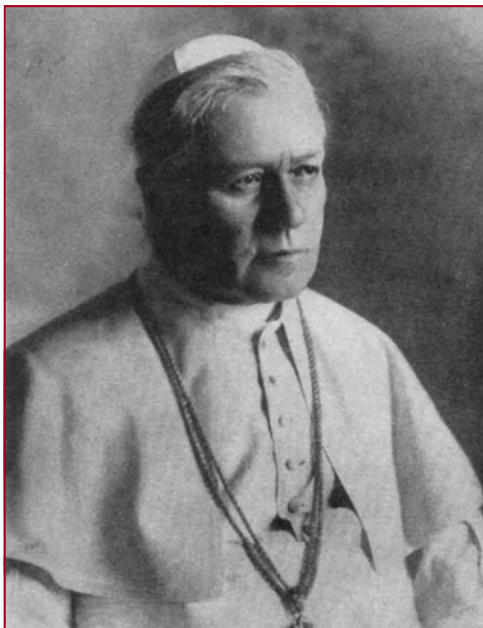
Il peut arriver que certains Chrétiens montrent de la négligence, et même de la lâcheté, à recevoir ce Sacrement, sous prétexte que la préparation qu'il demande est trop pénible et trop difficile. Or l'obligation de communier atteint tout le monde car l'Eglise a décrété que celui qui ne s'approche pas de la sainte table au moins une fois chaque année dans le temps de Pâques, commet une faute grave. Mais n'allons pas croire qu'il suffit d'obéir à ce Commandement et de recevoir une fois

seulement chaque année le Corps de Notre-Seigneur. Soyons bien persuadés au contraire qu'il faut renouveler très souvent la sainte Communion. Mais faut-il communier tous les mois, toutes les semaines ou tous les jours ? On ne saurait établir là dessus une règle précise et générale. Ce que l'on peut prescrire de mieux : « Vivez de manière à pouvoir communier tous les jours ! »

C'est pourquoi il est si important pour les fidèles de nourrir chaque jour leur âme de ce Pain salutaire, puisqu'ils ne manquent pas de donner chaque jour à leur corps les aliments dont il a besoin, et que la nourriture spirituelle n'est pas moins nécessaire à l'âme que la nourriture matérielle au corps. Il suffit de se rappeler en même temps ces immenses et divins bienfaits que nous procure la Communion eucharistique. Dieu a voulu que les Juifs se nourrissent tous les jours de la manne dans le désert. Saint Augustin a dit : « Vous péchez tous les jours ; communiquez tous les jours ».

La communion fréquente.

Aussi voyons-nous dans les Actes des Apôtres qu'il fut un temps autrefois où les Fidèles communiaient tous les jours. Tous ceux qui profes-



Saint Pie X, le « pape de la 1^{re} communion » insista aussi sur la communion fréquente.

saient alors la Religion chrétienne étaient enflammés d'une Charité si vraie et si sincère, que sans cesse appliqués à la prière et aux autres devoirs de la piété, ils se trouvaient prêts à s'approcher chaque jour des saints Mystères. Cet usage ayant paru s'affaiblir, le saint Pape et martyr Anaclet le renouvela en partie.

Mais ensuite la Charité et l'amour de la piété se refroidirent tellement que les Fidèles n'approchaient plus que très rarement de la sainte Communion. C'est pourquoi le Pape Fabien décréta que tous les Chrétiens

devraient recevoir l'Eucharistie au moins trois fois par an, aux fêtes de la naissance de Notre-Seigneur, de sa Résurrection, et de la Pentecôte. Cette règle fut confirmée plus tard par plusieurs Conciles, et spécialement par le premier Concile d'Agde.

Enfin les choses en étant venues à ce degré de relâchement que non seulement on n'observait plus cette ordonnance si sainte et si salutaire, mais qu'on différât même pendant plusieurs années de communier, le Concile général de Latran porta ce décret que tous les Fidèles devraient recevoir au moins une fois par an, à Pâques, le Corps sacré de Notre-Seigneur.

Aujourd'hui où l'ennemi de Dieu redouble d'efforts contre les fidèles, nous devons tout faire pour imiter les premiers Chrétiens. Bien sûr, il n'est pas évident d'assister chaque jour à la Messe et d'y communier, mais ça ne l'était pas plus pour nos ancêtres dans la foi qui vivaient pendant la persécution. Si nous n'avons pas cette habitude, essayons de venir au moins une fois de temps en temps, par exemple pour le 1^{er} vendredi ou le 1^{er} samedi du mois, et profitons-en pour nous confesser ainsi une fois par mois. ♦

Père Chrissement

Pour bien communier

Quelles sont les conditions pour pouvoir communier ?

Le catéchisme du concile de Trente rappelle les dispositions nécessaires pour communier : examiner notre conscience, de peur qu'elle ne soit souillée de quelque faute mortelle ; bien voir quelle distance sépare le Pain eucharistique du pain ordinaire ; réfléchir combien nous sommes indignes que le Seigneur vienne à nous, et nous demander à nous-mêmes si nous sommes en paix avec les autres, si nous aimons notre prochain sincèrement et du fond du cœur, si nous sommes prêts, comme le dit l'Évangile, à nous réconcilier avec notre frère, avant de nous approcher de l'autel.

La communion fréquente et quotidienne, très désirée par Jésus-Christ et par l'Église catholique, doit être si accessible à tous les fidèles de tout rang et de toute condition, que quelqu'un qui est en état de grâce et s'approche de la sainte Table avec une intention droite et pieuse, ne puisse en être éloigné par aucune interdiction.

Qu'est-ce que l'intention droite ?

Cette intention droite consiste en ce que celui qui s'approche de la sainte Table ne se laisse conduire ni par l'usage, ni par la vanité, ni par quelque raison humaine, mais veuille satisfaire le bon plaisir de Dieu, s'unir plus étroitement à lui par la charité, et, par ce divin médicament, remédier à ses infirmités et à ses défauts.

L'intention droite et pieuse, dont il est ici parlé, doit donc être surnaturelle, ou inspirée par un motif de foi ; c'est le désir d'acquérir la force de mieux servir Dieu et de se préserver du péché ; si, avec cette intention principale, on avait une intention secondaire de vanité, comme le désir d'être loué et remarqué, ce motif secondaire n'empêcherait pas la communion d'être bonne, mais il en diminuerait le fruit.

On peut l'appeler aussi : avoir faim de l'Eucharistie.

Comment peut-on manifester cette intention droite ?

En se préparant à la communion en manifestant des sentiments d'humilité, de contrition (le Confiteor y aide beaucoup), de désir d'être purifié et sanctifié dans la charité de Dieu. Voilà pourquoi l'Église a prescrit certaines pratiques pour aider à obtenir ces dispositions de l'âme.

L'Eglise demande aux femmes d'avoir la tête couverte pour s'approcher de la sainte Table. En effet, la chevelure de la femme est souvent un objet de préoccupation et de soins tout à fait mondains, et la femme s'en sert aussi pour plaire dans le monde. Par signe de modestie, de retenue dans son extérieur, pour montrer cette « intention droite » surnaturelle et toute spirituelle, la femme doit donc cacher cette parure pour recevoir tous les fruits voulus par Jésus-Christ dans la communion.

Bien sûr, chaque fidèle doit manifester la même modestie et le même désir de grandir dans la vie spirituelle, en adoptant une tenue digne de la sainteté de Celui que l'on va recevoir, tant par ses habits que par sa piété pendant la Messe.

De même, l'Eglise a mis en place le « jeûne eucharistique », car il s'agit de faire la différence entre le pain ordinaire et le « Pain descendu du ciel ». Il faut donc s'abstenir de communier lorsqu'on sort de table, qu'on a la bouche encore toute encombrée des restes du repas, et qu'on est appesanti par la digestion. Autrefois, il fallait être à jeûn depuis la veille au soir ; puis l'Eglise a assoupli cette restriction, surtout pendant la 2ème guerre mondiale, à cause des rationnements de nourriture, aussi parce que les Messes du soir sont devenues plus fréquentes ; l'abstention de nourriture passa à 3 heures, puis à 1 heure avant la communion.

Pourquoi ne communie-t-on pas sous les deux espèces ?

Jésus-Christ est tout entier présent et vivant dans chacune des hosties consacrées, mais également dans chacune des parcelles qui gardent les apparences du pain ou du vin. C'est pour affirmer cette foi que les chrétiens ne communient plus que sous les espèces du pain, et qu'il est permis au prêtre de « fractionner » les hosties si elles viennent à manquer.

Le « temps pour faire ses pâques » indique la période de l'année où chaque fidèle est tenu de communier ; il s'étend généralement 2 semaines avant et 2 semaines après Pâques (3 semaines en certains lieux). Pour les malades et ceux qui ont du mal à se rendre à l'église, ce temps est prolongé jusqu'au dimanche de la Trinité. L'Eglise veut ainsi nous faire participer aux bienfaits de la rédemption et de la résurrection de notre Sauveur, à qui nous avons été unis par le baptême.

Père Claret

L'EUCHARISTIE I

L'Eucharistie peut s'envisager :

- ✘ en tant que sacrement (objet de ce chapitre)
- ✘ en tant que sacrifice (cf. EUCHARISTIE II)

I LA DÉFINITION

L'Eucharistie est le sacrement qui, sous les apparences du pain et du vin, contient réellement le Corps, le Sang, l'Âme et la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ pour être la nourriture des âmes. ³¹⁶

Alors que les autres sacrements confèrent la grâce, l'Eucharistie, elle, donne l'auteur de la grâce : Notre-Seigneur lui-même.

Jésus-Christ a institué l'Eucharistie à la dernière Cène, avant sa Passion, quand il consacra le pain et le vin et les distribua aux Apôtres comme étant son Corps et son Sang, leur commandant de faire de même en mémoire de lui. ³²⁰

II LE SIGNE SENSIBLE

1 La matière

La matière de l'Eucharistie est le pain de froment et le vin de raisin. ³¹⁷

Pour être licite, le pain doit être azyme dans l'Eglise latine.

2 La forme

La forme de l'Eucharistie, ce sont les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon Corps ; ceci est le Calice de mon Sang... répandu pour vous et pour un grand nombre en rémission des péchés.* ³¹⁸

III LA PRESENCE REELLE

Dans l'Eucharistie il y a le même Jésus-Christ qui est au Ciel, et qui, sur la terre, est né de la Vierge Marie. ³²²

Notre-Seigneur a annoncé l'Eucharistie (cf. Jn 6, 26-70), elle est décrite avec peu de variantes par St Matthieu (26,26-29), St Marc (14,22-25), St Luc (22,14-20) et St Paul (I Cor. 23-25).

Je crois que Jésus-Christ est vraiment présent dans l'Eucharistie parce que lui-même a appelé le pain et le vin consacrés son Corps et son Sang, et qu'ainsi nous l'enseigne l'Église ; mais c'est un mystère et un grand mystère.³²³

C'est à la Messe, au cours du Canon que se réalise la « transsubstantiation » c'est-à-dire le changement de la substance du pain et du vin en Corps et en Sang de Jésus-Christ (sans le changement des espèces ou apparences).

Le pain et le vin deviennent le Corps et le Sang de Jésus au moment de la consécration. ³²⁸

Après la consécration, il n'y a plus ni pain ni vin, mais il en reste seulement les *espèces* ou apparences, sans la substance.³²⁹

Les espèces ou apparences sont tout ce qui tombe sous les sens, comme la forme, la couleur, l'odeur, le goût du pain et du vin. ³³⁰

Puisqu'actuellement en Jésus-Christ, le Corps et le Sang sont ensemble, animés par son Âme et unis à la Divinité, Notre-Seigneur est là tout entier.

Sous les apparences du pain, il y a Jésus-Christ tout entier : son Corps, son Sang, son Âme et sa Divinité ; et il en est de même sous les apparences du vin. ³³¹

Après la communion, Jésus-Christ reste en nous tant que durent les espèces eucharistiques. ³⁴⁴

IV LE MINISTRE

Le ministre de l'Eucharistie est le prêtre qui, en prononçant à la Messe les paroles de Jésus-Christ, change le pain en son Corps et le vin en son Sang. ³¹⁹

C'est aussi au prêtre seul que revient de distribuer la communion et pour une raison suffisante au diacre, mais en aucun cas à un laïc (hors les cas de persécution, de danger de mort ou de risque de profanation).

V LE SUJET

1 Les dispositions requises

Pour faire une bonne communion, trois dispositions sont nécessaires :

1. être en état de grâce ;
2. savoir qui l'on va recevoir et y penser ;
3. observer le jeûne eucharistique. ³³⁵

a) Dispositions de l'âme

Être en état de grâce signifie avoir la conscience pure de tout péché mortel. ³³⁶

La confession n'est donc pas nécessaire pour celui qui n'a commis aucun péché mortel depuis sa dernière confession. Mais s'il a commis un péché mortel, il doit se confesser obligatoirement **AVANT** de communier.

Celui qui communie, sachant qu'il est en état de péché mortel, reçoit Jésus-Christ, mais non pas sa grâce ; au contraire, commettant un horrible sacrilège, il se rend digne de la damnation. ³³⁷

Savoir qui l'on va recevoir et y penser signifie s'approcher de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec une foi vive, avec un désir ardent et avec une profonde humilité et modestie. ³³⁸

b) Dispositions du corps

Le jeûne eucharistique oblige à s'abstenir avant la communion de tout aliment solide et de toute boisson depuis au moins une heure, et si possible trois heures. Cependant l'eau pure et les médicaments ne rompent pas le jeûne. ³³⁹

Le jeûne est une mortification destinée à nous purifier et à manifester notre respect de l'Eucharistie. D'où la nécessité pour aller communier d'une tenue digne : notre extérieur manifeste nos dispositions intérieures.

À celui qui n'est pas à jeun, la communion est permise en danger de mort, et durant les longues maladies, dans les conditions déterminées par l'Église. ³⁴⁰

2 Nécessité de la communion

Il y a obligation de recevoir la communion chaque année à Pâques, ainsi qu'en danger de mort, comme *viatique* pour soutenir l'âme dans le voyage vers l'éternité. ³⁴¹

La communion pascale doit se faire dans les 15 jours avant ou après Pâques.

Il est très bon et très utile de communier souvent, et même tous les jours, pourvu qu'on le fasse toujours avec les dispositions requises. ³⁴³

VI LES EFFETS

En celui qui la reçoit dignement, l'Eucharistie :

- ✘ conserve et augmente la grâce qui est la vie de l'âme, comme le fait la nourriture pour la vie du corps ;
- ✘ remet les péchés véniels et préserve des péchés mortels ;
- ✘ donne consolations spirituelles et réconfort, en augmentant la charité et l'espérance de la vie éternelle, dont elle est le gage. ³⁴⁵



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Le 6 Juillet 1848, Castelli s'embarqua au Havre, et arriva à Saint-Pierre le 3 Août. Son accueil fut très mitigé. Il réclama le départ de beaucoup de membres du clergé, surtout celui de l'Abbé Jacquier, vice-Préfet Apostolique en exercice, et curé de « Grande Anse » (Le Lorrain).

Très vite, Perrinon, alors Commissaire de la République (chargé de faire appliquer les lois d'abolition), et le nouveau Gouverneur, Bruat, constatent son incapacité à gérer sa charge, et le font savoir. Le clergé est divisé, la moitié des prêtres lui contestent son autorité. Il est même attaqué dans la presse.

Excédé, le Gouverneur demande son rappel.

Le 14 juillet 1849, le Ministère de l'Instruction et des Cultes le convoque en France. Il quitte la Martinique en septembre et arrive à Calais en octobre. Des pourparlers sont (enfin) en cours pour la fondation d'un évêché, aussi le Ministre préfère attendre leur aboutissement, plutôt que de procéder à une révocation.

Sans attendre, Castelli demande au ministre de regagner son poste, mais, furieux d'apprendre qu'il ne le pourra qu'en tant que simple Missionnaire, il dénonce le sous-Préfet Jacquier à la Propagande, sous des motifs mensongers, et demande son rappel.

Las de son agitation, le Ministre lui supprime son traitement, et le révoque de sa charge.

On le retrouve au Havre, en Mai 1850, en tant que Président du Conseil de surveillance de la Compagnie d'Aurifère, assistant au départ d'émigrants vers la Californie.

Douze années plus tard, le Ministère rechercha des renseignements à son sujet. On n'en retrouva pas de trace.

Il laissa un souvenir peu sympathique à la Martinique, malgré certaines attitudes favorables à l'instruction religieuse des esclaves, et à leur émancipation.

Après sa destitution, le Curé du Saint-Esprit, l'Abbé Fauveau, fut nommé Supérieur Ecclésiastique du clergé martiniquais. Titre vague, qui n'indique pas ses pouvoirs. Mais la situation n'était que transitoire, car on allait enfin nommer un Evêque. ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny



Parallèlement à l'école des garçons et aux mêmes époques, l'école des filles inscrit son histoire dans notre petit univers. C'est Mademoiselle Florestine Dubois qui l'ouvre en 1858, et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny en prendront la charge à partir du 3 novembre 1882.

Sœur Euphrasie Maleviale est la première supérieure. Deux autres religieuses la secondent, Sœur Martin Rabeau, native de Pointe-à-Pitre, et Sœur Adolphe Martel. Leurs élèves atteignent rapidement la centaine.

Le « journal » des sœurs mentionne que « les enfants viennent de loin et qu'elles sont simples et dociles ».

Ces heureux débuts faillirent être compromis par un incendie qui, le dimanche des Rameaux, ravagea le couvent des sœurs situé à Beausoleil, alors qu'elles étaient aux vêpres. Tout fut consumé et les religieuses durent regagner Versailles à Basse-Terre. Le maire leur construisit un autre couvent en 1884, et elles purent reprendre normalement leur apostolat. Le chiffre record des effectifs est atteint en 1898 avec 160 filles.

En plus de leur tâche d'éducatrices, les sœurs préparaient leurs élèves aux cérémonies de première communion et de confirmation, et elles ne manquèrent pas d'occupation en avril 1900 quand elles présentèrent 500 personnes à la confirmation lors de la première visite de Mgr Avon, à Vieux-Habitants.

En 1897, arrivait Mère Séraphique, tout juste pour fêter ses vingt ans, à la tête de l'école dont elle prenait la charge. Tout le monde, disait-elle, fut si ravi de son visage frais et rose, de ses yeux si largement ouverts et émerveillés, qu'on la surnomma bientôt : Bel ti madam en nous - Notre jolie petite dame. Et tous venaient la toucher. C'est dans les bras d'un robuste Noir, tout fier de porter une « ma soeu », qu'elle débarqua, un peu effarouchée de ce mode de locomotion sans doute imprévu par le code de bienséance de la religieuse, mais indispensable pour conserver le pied sec et la robe digne. En effet, entre le bateau et le bord de mer, il fallait s'abandonner aux bras du passeur et invoquer Sainte-Marie l'Égyptienne... ♦

LA VIE AU PRIEURE



La grande nouvelle tant attendue de nos fidèles de Guadeloupe, c'est le début des travaux de la future chapelle (cf. les photos) ! C'est parti pour quelques mois de marteau-piqueur et de béton... Merci à Saint Joseph de nous avoir accordé cette joie pour le mois qui lui est consacré.

Mgr Fellay nous demande de redoubler de ferveur dans la récitation du rosaire pour implorer du Ciel ses grâces sur l'Eglise et notre petite Fraternité. Nous avons déjà dit **16.447 chapelets** à cette intention.

V o u s
étiez plus

d'une cinquantaine à participer à la journée de la Militia Mariae à Fort de France : un beau gage de notre dévotion à Notre-Dame. Maintenant il faut persévérer et recruter d'autres auxiliaires pour faire fructifier notre apostolat. Faisons attention en particulier à accueillir les personnes qui viennent pour la première fois, sans les juger avec mépris comme on a pu parfois, hélas, le constater : Dieu nous en demandera compte...



Le Saint du mois

Georges est né vers 280. Originaire de la ville de Lydda en Syrie, suivant les uns, ou de Mytilène en Cappadoce, suivant d'autres, il fut élevé par ses parents chrétiens, originaires de Palestine. Parvenu à l'âge d'homme, Georges embrassa, comme l'avait fait son père, la carrière militaire. Enrôlé dans l'année romaine, il se concilia par sa conduite, son intelligence et la distinction de ses manières, l'estime de ses chefs et bientôt il reçut le grade de tribun dans la garde impériale de Dioclétien.

Georges, en route pour rejoindre sa légion, arriva dans la ville de Silène, en Libye. Un marais des environs abritait un dragon énorme que personne n'avait encore réussi à tuer. Pour l'empêcher de dévaster la ville et la campagne avoisinante, on lui abandonnait chaque jour deux brebis. Ces dernières menaçant de manquer, le roi de l'endroit décida d'en remplacer une par une jeune fille tirée au sort. Un jour la fille même du roi fut désignée. Malgré la douleur de son père, elle dut s'exécuter comme les autres. Elle s'achemina en pleurant vers le repaire de la bête. A ce moment, parut un beau cavalier, armé de l'épée et de la lance. Quand il eut connaissance du sort réservé à la jeune fille, il fit le signe de la croix et fonda courageusement sur le monstre furieux.

D'un vigoureux coup de lance il le

transperça, puis, lui faisant avec la ceinture de la jeune fille un lien vigoureux et protecteur, il fit conduire le dragon jusque dans la ville. Là, il expliqua au roi et à son peuple pourquoi il avait pu terrasser leur grand ennemi ; il avait invoqué le secours du seul Dieu véritable. Tous promirent de croire en Jésus-Christ et de se faire baptiser, et Georges donna alors à la bête infernale le coup de grâce.

Au début du IV^e siècle, sous Dioclétien, une grande persécution s'abattit sur les chrétiens. Georges résolut de prendre publiquement leur défense. Après avoir distribué ses biens aux pauvres et libéré les quelques esclaves à son service, il ne craignit pas de plaider la cause des persécutés, affirmant que leur religion était la seule vraie et qu'on ne devait rendre aux idoles aucun culte. Interrogé, Georges se déclara chrétien. L'empereur lui dit alors : « Jeune homme, songe à ton avenir », et il lui fit entendre que de terribles supplices puniraient sa désobéissance aux édits, mais qu'au contraire, des dignités et des charges plus élevées récompenseraient son apostasie. Le tribun répliqua que ni les menaces ni les promesses de l'empereur ne seront capables de lui faire abandonner le culte du vrai Dieu. Mis en colère par une pareille réponse, Dioclétien ordonne qu'on arrête et qu'on conduise en prison cet officier de sa garde.

Alors commence la douloureuse passion du martyr : supplice de la roue garnie de lames aiguës, des ongles de fer, de la flagellation avec des nerfs de bœuf, du bain dans la chaux vive. Le soldat supporte tout avec un courage surnaturel et voit même ses blessures miraculeusement guéries. Le magistrat chargé de contraindre Georges à sacrifier aux idoles, a la conviction que son prisonnier recourt à des sortilèges pour se défendre de ces terribles tortures. Alors il appelle à son secours un habile magicien. Celui-ci, pour éprouver Georges, imagine de lui faire boire une liqueur empoisonnée. Le chrétien n'en ressent aucun mal,

selon la promesse faite par Jésus-Christ dans son Evangile. Il déclare d'ailleurs à l'idolâtre que Dieu, dans sa toute-puissance, peut accomplir par ses enfants des choses encore plus extraordinaires, par exemple rendre la vie aux morts. Alors le magicien défia le martyr de ressusciter un défunt qui, peu de jours auparavant, avait été inhumé non loin de la prison. Georges fut conduit au lieu indiqué : il se mit à prier, et voilà que le mort sortit de sa tombe. Vaincu, le magicien confessa la puissance du

Dieu des chrétiens et abandonna le culte des idoles. Dioclétien furieux ordonna de le décapiter.

Peu de temps après, Georges comparut de nouveau ; le tribunal était dressé en plein air, près du temple d'Apollon. L'empereur essaye de l'attendrir en lui disant qu'il a pitié de sa jeunesse et qu'il le comblera d'honneurs si enfin il consent à sacrifier aux dieux. « Mais où sont donc ces dieux ? Allons les voir. » Le prisonnier demande à être conduit dans le temple. Par un nouveau miracle, Georges fait avouer au démon caché dans une idole qu'il n'y a qu'un seul Dieu, puis, d'un signe

de croix, provoque l'écroulement de toutes les statues païennes, ce qui soulève une véritable émeute.

Dioclétien prononça enfin la sentence de mort. Georges est traîné à la queue d'un cheval, à travers toute la ville ; il est ensuite conduit hors des murs ; là il est décapité. Ce martyre eut lieu à Nicomédie et dans la première partie de l'année 303. Le corps du Saint fut ensuite transporté, suivant son désir, à Diospolis en Palestine. ♦

Père Claret



SAINT GEORGES
martyr
Fête le 23 avril

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie Reine des Cœurs
☞ *Vendredi 4 mai*
- ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).
☞ *Tous les mardis sauf les 3 et 10 avril*
- ◆ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).
☞ *Samedi 28 avril*
- ◆ Adoration perpétuelle (de 7h15 à 17h30 à la chapelle).
☞ *Jeudi 12 avril*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ A Cayenne : Chapelle Saint Joseph (14, rue Saint Joseph, Cité N°Zila)
☞ *La Sainte Trinité le dimanche 3 juin à 10h00*
- ◆ A Kourou :
☞ *1° vendredi du mois le 1er juin à 18h00*
☞ *1° samedi du mois le 2 juin à 10h00*

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle.
☞ *Vendredi 4 mai*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fjsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours de 7h30 à 10h30
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieré*)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe et confessions**:
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pître

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00